

LES ÉTAPES D'INSTRUCTION DE MON PROJET DE CONSTRUCTION

par le service ADS (Autorisation des Droits du Sol)

LISTE DES COMMUNES CONCERNÉES :

Amberieu en Bugey, Antronoy, Amburati, Argis, Bettant, Byles, Bourg Saint Christophe, Briard, Chornoz sur Ais, Château-Gaillard, Chazey sur Ais, Clezieu, Douvres, Faramans, Joyeux, l'Abbergement de Varey, Lagnieu, le Montellier, Leymerit, Lhuës, Lompnas, Loyettes, Montagnieu, Ordonnaz, Pérouges, Rignieux le Franc, Saint Denis en Bugey, Saint Eloi, Saint Jean de Niois, Saint Maurice de Courbons, Saint Maurice de Rarrens, Saint Rambert en Bugey, Saint Sorlin en Bugey, Saint Vulbas, Sainte Julie, Sault Brénaz, Serrières de Briard, Souclin, Tenay, Torcieu, Vaux en Bugey, Villebois et Villieu-Loyes-Mollon.

LISTE DES COMMUNES INSTRUITES PAR LEUR COMMUNE OU LA DDT 01 :

Arandas, Béronces, Chaley, Conand, Innimond, Marchamp, Meximieux, Nivollet-Montgriffon, Orcieu, Seillonnaz.

1



DEMANDEUR / VOUS :

DÉPÔT DU PROJET FINALISÉ EN MAIRIE OU SUR LE SITE INTERNET SVE*

* Le dispositif de saisine par voie électronique (SVE) permet le dépôt des demandes de permis de construire sous forme dématérialisée.



+ D'INFOS SUR LE DÉPÔT DÉMATÉRIALISÉ

2



VOTRE MAIRIE :

FOURNITURE D'UN RÉCÉPISSÉ AU DEMANDEUR

ENVOI DU DOSSIER POUR AVIS AUX GESTIONNAIRES DES RÉSEAUX ET SERVICES

La commune est l'interlocuteur unique et porte d'entrée du dépôt et du suivi de l'instruction.

3



LE SERVICE ADS DE LA CCPA INSTRUCTION DE LA DEMANDE

- ✓ Vérification du respect des règles d'urbanisme
- ✓ Fait les consultations obligatoires et facultatives
- ✓ Consulte si besoin le CAUE de l'Ain sur l'aspect architectural et paysager en vue d'une bonne intégration
- ✓ Demande l'avis des élus de la commune
- ✓ Compilation des règles d'urbanisme et des avis reçus
- ✓ Proposition renvoyée au Maire pour signature



DOSSIER COMPLET



4. VOTRE MAIRIE :

NOTIFICATION DE LA DÉCISION FINALE PAR COURRIER.



DOSSIER INCOMPLET

LE DEMANDEUR / VOUS :

3 MOIS POUR COMPLÉTER ET RÉGULARISER LE DOSSIER.

- ✓ Dépôt des compléments par vos soins en Mairie
- ✓ Réinstruction des compléments par le service ADS

5



DEMANDEUR / VOUS :

AFFICHAGE DE MON AUTORISATION

ATTENTE DE LA FIN DES DÉLAIS DE RECOURS

LANCEMENT DES TRAVAUX



PLAINE DE L'AIN RÉNOV'+

Plaine de l'Ain Renov'+

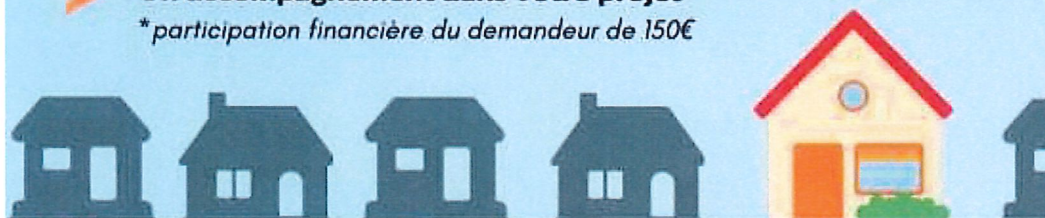
Plaine de l'Ain
Rénov'+
Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

Contactez le
04 74 14 71 46

Toutes les infos sur www.cc-plainedelain.fr

Rénovation énergétique ou adaptabilité : Améliorez votre logement !

- ▶ **Des conseils techniques et financiers gratuits**
- ▶ **Un soutien financier pour vos travaux**
- ▶ **Un accompagnement dans votre projet ***
** participation financière du demandeur de 150€*



DES CONSEILS ET UN SOUTIEN FINANCIER POUR AIDER LES PROPRIÉTAIRES À AMÉLIORER LEUR LOGEMENT.

Déjà **plus de 100 propriétaires occupants** ont franchi le pas. Ils ont pu concrétiser leur projet de travaux grâce à des aides substantielles, et des conseils avisés.

Ils ont été financés en moyenne de 30 à 70 % par l'Agence Nationale de l'Habitat, la CCPA, le Conseil Départemental de l'Ain ou la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Des conseillers sont délégués par la CCPA pour vous accompagner dans vos projets, de façon objective et indépendante.

Faire les bons choix, gagner du temps et de l'argent, ce sont les avantages du nouveau service aux habitants PLAINE DE L'AIN RENOV'+ .